



Section <b>Changement d'heures d'école</b>		Page 1 de 1	
	Adoptée le 1 <sup>er</sup> mai 2007	Révisée le 16 sept. 2009	Revue Juin 2011

<b>Énoncé</b>	<p>Le Service de transport Francobus doit tout mettre en œuvre pour accroître l'efficacité des routes et maintenir la saine communication avec les parents.</p> <p>Afin d'optimiser les circuits de transport, il est probable que les écoles voient leurs heures de cloches être changées afin de doubler et de partager des routes.</p> <p>Dans cette optique, il est important d'informer rapidement la direction d'école et les parents de tous les changements d'heure de cloches.</p>
<b>Modalités</b>	<p>La décision du gestionnaire ou de la gestionnaire du Service de transport Francobus de demander des changements au niveau des heures d'école doit être supportée par une étude d'impact des coûts de transport. Lorsqu'il y a un avantage financier pour les conseils scolaires (économie de coût de transport) le Service de transport Francobus peut recommander des changements d'heures de cloches pour les écoles.</p> <p>La décision sera présentée lors d'une réunion du conseil d'administration du Service de transport Francobus qui décidera de sa pertinence par consensus.</p> <p>Le gestionnaire ou la gestionnaire du Service de transport Francobus doit faire connaître ses intentions quant à de possibles changements d'heures de cloche dès le mois de février et ce basé sur les résultats de la planification des circuits d'autobus en vue de la prochaine rentrée scolaire.</p> <p>Les nouvelles heures d'école devront être communiquées aux conseils scolaires puis aux écoles, dans la mesure du possible, avant la fin du mois de mars précédant la rentrée scolaire.</p> <p>Si la direction de l'école souhaite un changement dans leur horaire des heures de cloches, elle doit remplir le formulaire TR027, signé par leur surintendant et l'envoyer au Service de transport Francobus avant décembre précédant la rentrée scolaire. Le Service de transport Francobus se chargera de réaliser une étude d'impact et de logistique. Ce dernier rendra ensuite sa décision. La décision du Service de transport Francobus est finale et sans appel.</p>